

Information aux familles - affectations des élèves rentrée 2026

Une perturbation des systèmes d'information entraîne actuellement l'indisponibilité de certains services numériques. Afin de permettre aux services académiques de traiter les situations des élèves en attente d'une affectation, nous vous invitons à vous rendre à la DSDEN 82.

Votre enfant n'a pas d'affectation ?

Présentez-vous à la DSDEN pour faire ou renouveler votre demande d'affectation sur l'établissement de secteur.

Accueil continu : 8h30 - 18h00 - Centre administratif Forestié 436 rue Edouard Forestié - Montauban

Pensez à vous munir de vos justificatifs (livret de famille, justificatif de domicile, le dernier bulletin scolaire, et le cas échéant, le jugement de divorce) et si, vous avez déjà effectué une démarche en ligne, de votre accusé de réception.

L'établissement vous contactera à compter du 31 août 2026 pour procéder à l'inscription.

Vous avez fait une demande de dérogation en attente de réponse ?

Présentez-vous à la DSDEN pour faire ou renouveler votre demande d'affectation

Accueil continu : 8h30 - 18h00 - Centre administratif Forestié 436 rue Edouard Forestié - Montauban

Pensez à vous munir de vos justificatifs (livret de famille, justificatif de domicile, le dernier bulletin scolaire, et le cas échéant, le jugement de divorce) et si, vous avez déjà effectué une démarche en ligne, de votre accusé de réception.

Les réponses seront communiquées début septembre. Dans l'attente, l'élève doit être inscrit dans l'établissement correspondant à son affectation actuelle.